



**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 03 / 2022 - 2023 AU CONSEIL COMMUNAL DE VICH**

**Budget du ménage communal pour l'année 2023**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

**1. Préambule**

Conformément au règlement cantonal de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, nous vous présentons à ce jour le budget du ménage communal pour l'année 2023.

**2. Présentation du budget de fonctionnement 2023**

Dans la continuité d'une gestion rigoureuse du ménage communal et d'une certaine stabilité au niveau de l'activité, le présent budget de fonctionnement 2023 vous est présenté. Nous n'avons pas tenu compte des effets possibles de restrictions sanitaires (pandémie COVID), ni des conséquences d'une crise énergétique. À l'heure actuelle, rien ne peut être prévu ou anticipé dans le cadre de ces deux crises.

La commune a une situation financière saine depuis plusieurs années. Une gestion parcimonieuse des deniers publics a permis de dégager des marges d'autofinancement positives sur plusieurs années. Toutefois, les comptes de la Commune tendent de plus en plus vers l'équilibre financier (les produits couvrent juste les charges) avec des marges d'autofinancement moins importantes. Cet état de fait signifie que la Commune va vivre sur les réserves accumulées les années précédentes.

L'exécutif prévoit une stabilisation de la population à partir de cette année 2022 et pour les années à venir. Nous sommes actuellement à 1'185 habitants. Notre budget est basé sur 1'200 habitants pour l'année 2023. L'augmentation du nombre d'habitants a été moins importante que prévue les années précédentes.

Selon l'arrêté d'imposition 2023, notre taux d'imposition communal est fixé à 63 %.

Les bases du budget 2022 :	Les bases du budget 2023 :
➤ Population : 1'250 habitants	➤ Population : 1'200 habitants
➤ Taux d'imposition communal : 63 %	➤ Taux d'imposition communal : 63 %
➤ Valeur du point d'impôt : CHF 72'000	➤ Valeur du point d'impôt : CHF 76'300

*Valeur du point d'impôt (VPC) = revenus d'impôts réguliers ÷ taux d'imposition communal*

La Municipalité présente un budget 2023 déficitaire de CHF 170'854.

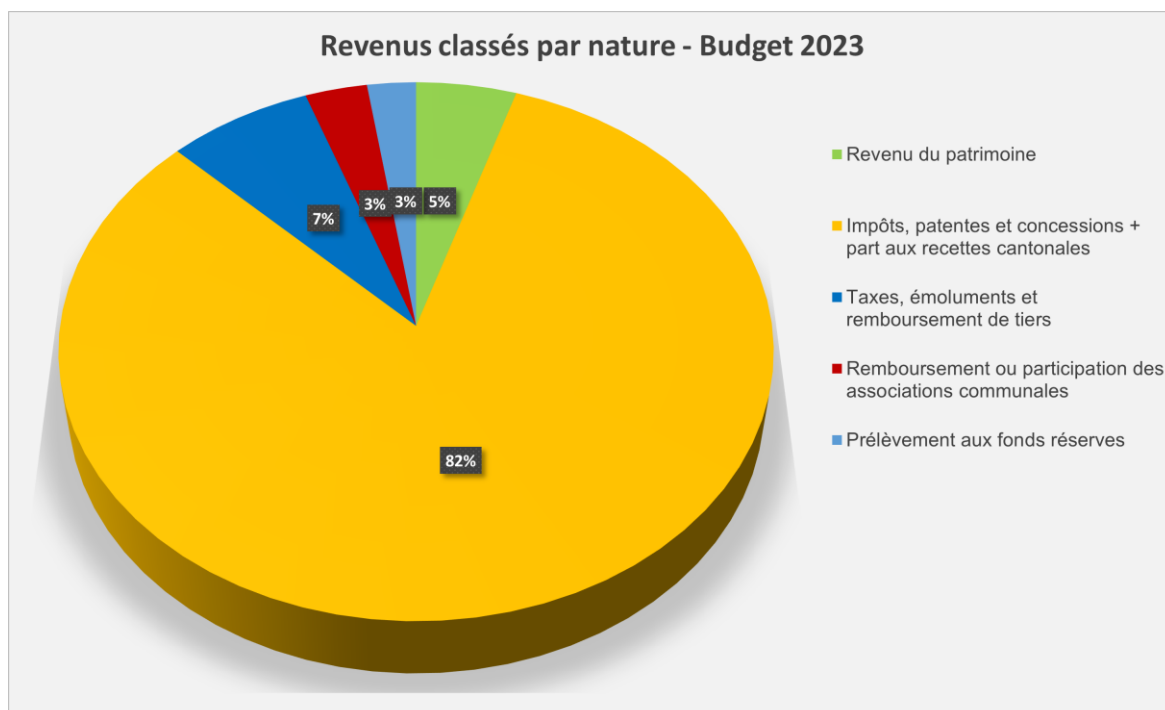
La marge d'autofinancement est négative de CHF -21'590, ce qui signifie que les entrées de fonds couvrent juste les sorties de fonds pour le fonctionnement, que les amortissements et autres attributions aux fonds de réserve ne sont pas couverts par des entrées de liquidité.

## 2.1. Revenus

Les revenus au budget 2023 sont de CHF 6'887'620, soit quasiment équivalents au budget 2022.

Les revenus prévus au budget 2023 sont inférieurs au revenu des comptes 2021 de CHF -878'894 (-11.3 %.) Dans les comptes 2021, des revenus d'impôt exceptionnels et non prévisibles avaient été encaissés.

La répartition des revenus par nature est la suivante :



Les impôts encaissés par la Commune représentent 82 % de nos revenus. Il s'agit principalement des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Pour le détail des revenus, nous vous renvoyons à l'analyse par poste au chapitre suivant.

## 2.2. Charges

Les charges au budget 2023 sont de CHF 7'058'474. Une légère diminution de 1 % est à relever par rapport au budget 2022.

Ces charges prévues pour 2023 sont toutefois inférieures de CHF 748'642 (-9.6 %) aux comptes 2021. Dans les comptes 2021, des amortissements « supplémentaires » et les décomptes définitifs des factures du Canton avaient augmenté les charges de l'exercice. Ces amortissements supplémentaires étaient le résultat de la clôture de plusieurs projets d'investissement, ils sont exceptionnels et ils ne reviendront pas sur d'autres exercices comptables. Pour les factures du Canton, nous vous renvoyons au chapitre 2.3.

Lors de nos estimations des charges 2023, nous avons tenu compte des éléments suivants :

Indice des prix à la consommation (IPC) de septembre 2022 de 3.3 %

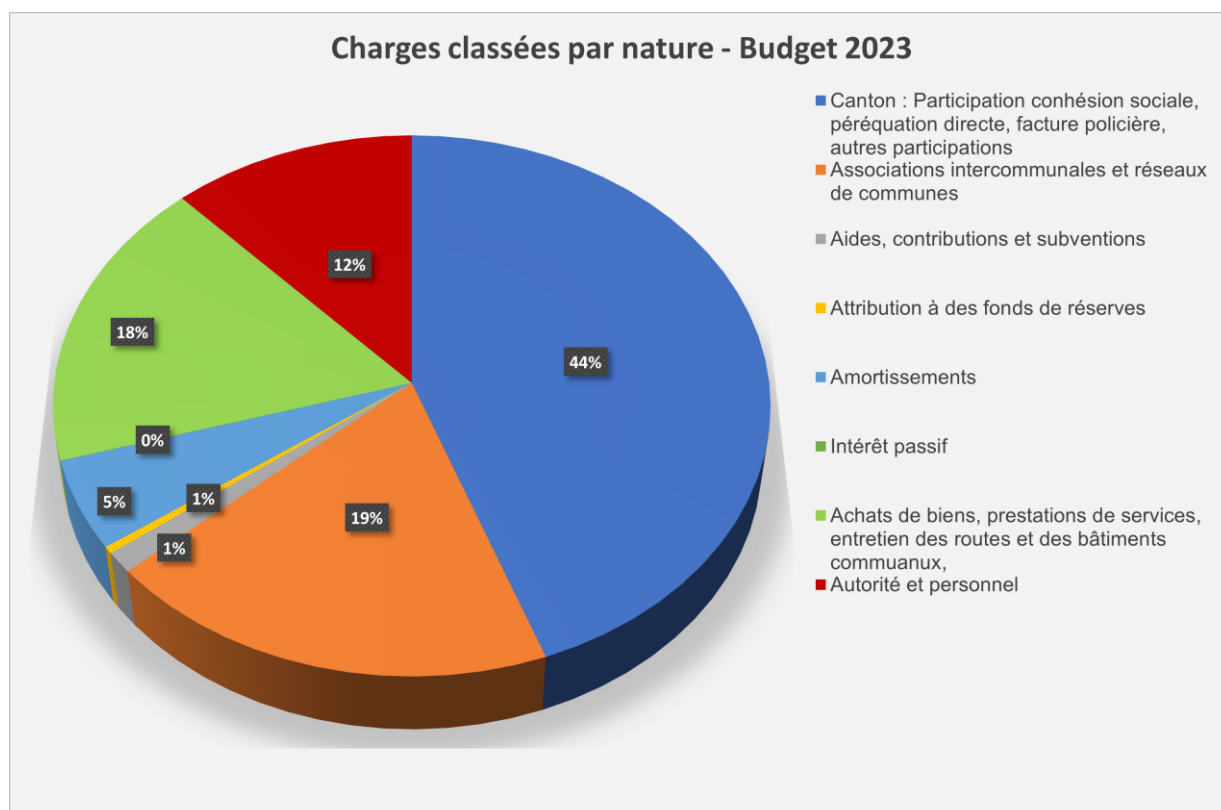
Augmentation des salaires estimée à environ 3.5 %

Electricité : une augmentation de 25 % des tarifs SEIC

Combustible : augmentation des prix de services qui inclut des transports (ex. centre de tri), augmentation du prix du mazout (chauffage école et voirie) et augmentation des prix de l'essence d'une manière générale

Papier, imprimés, journaux : une augmentation a été annoncée par les fournisseurs sur le prix du papier (+20 %).

La répartition des charges par nature est la suivante :



La péréquation directe, la participation à la cohésion sociale et la facture policière qui évoluent selon nos entrées fiscales et notre valeur du point d'impôt ont été recalculées pour être en cohérence avec nos revenus d'impôts réguliers. Elles correspondent à une charge prévue de CHF 2'920'500 ; avec d'autres paiements au Canton, elles totalisent 44 % de nos charges.

La participation de la Commune aux associations intercommunales, réseaux de communes ou autres ententes communales est de CHF 1'295'050 ; elle représente 19 % de nos charges.

Pour le détail des charges, nous vous renvoyons à l'analyse par poste au chapitre suivant.

### 2.3. Corrélation entre revenus des impôts et les factures du Canton

Les impôts réguliers au budget 2023 sont calculés en prenant la moyenne des impôts réguliers des trois dernières années (comptes 2019, 2020 et 2021). En 2021, ils comprenaient des entrées exceptionnelles sur les taxations définitives ; pour cette raison, ils sont plus élevés que les deux années précédentes.

Les factures du Canton dépendent principalement de la valeur du point d'impôt de la Commune.

Les factures du Canton ont été recalculées selon les impôts réguliers prévus au budget 2023. Elles dépendent de la valeur du point d'impôt au budget 2023.

	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023
Impôts réguliers	5 451 895	4 573 500	4 806 000
Taux d'imposition communal	63.0 %	63.0 %	63.0 %
Valeur du point d'impôt	86 538	72 595	76 286
Trois factures du Canton	3 361 998	2 975 585	2 920 500
Bénéfice restant de la Commune	2 089 897	1 597 915	1 885 500
en % des impôts	38.0 %	35.0 %	39.0 %

<u>Détail des factures du Canton</u>	<u>3 361 998</u>	<u>2 975 585</u>	<u>2 920 500</u>
Péréquation directe	1 448 401	1 181 893	1 269 000
Participation à la cohésion sociale	1 709 132	1 603 595	1 467 500
Facture policière	204 465	190 097	184 000

### 3. Analyse du budget 2023 selon la classification administrative <sup>1</sup>

Le budget de fonctionnement comprend tous les postes et les activités pour le bon fonctionnement de la Commune sauf l'UAPE.

L'UAPE a une comptabilité à part de celle de la Commune puisqu'elle est intégrée à la comptabilité du Réseau des Toblerones.

#### 3.1. Administration générale

en CHF	Budget 2023	Budget 2023	Comptes 2021	Écart par rapport au budget 2022	
Administration générale - charges	992'700	986'704	894'062	+5'996	+0.6 %
Administration générale - revenus	-295'200	-293'415	-302'503	+1'785	+0.6 %
<b>1. Administration générale</b>	<b>697'500</b>	<b>693'289</b>	<b>591'559</b>	<b>+4'211</b>	<b>+0.6 %</b>

#### ADMINISTRATION GENERALE - charges

Les charges au budget 2023 sont stables par rapport au budget 2022.

- Compte 110.3010.00 - Employés communaux CHF 378'500  
 Les emplois représentent 4.875 EPT. L'augmentation en CHF est liée à un ajustement des salaires en 2023 selon l'indice des prix à la consommation.  
 Le poste de la préposée aux contrôles des habitants est comptabilisé sous le Gr. 62 pour 0.425 EPT.  
 Le personnel auxiliaire du restaurant scolaire est comptabilisé sous Gr. 511 (personnel payé à l'heure).
- Compte 110.3185.03 – Honoraires et prestations de services CHF 25'200  
 Les archives sont traitées par une société d'archivage. En 2023, il est prévu d'archiver ce qui reste des dossiers des constructions (estimés à 250 dossiers) plus la maintenance ordinaire de nos archives.
- Compte 110.3185.02 – Frais d'avocats et de procédure CHF 25'000  
 Il y a moins de dossiers de construction et aucune procédure juridique liée aux constructions n'est en cours. Il y aura peut-être une procédure juridique à prévoir pour le projet de rénovation de la Maison du Tilleul. Le budget 2023 a été réduit de CHF 5'000 par rapport au budget 2022.

#### ADMINISTRATION GENERALE - revenus

Ces revenus sont des remboursements, des refacturations ou la répartition des salaires des employés en lien avec des charges existantes du Gr. 110.

<sup>1</sup> Sur tous les tableaux, les charges sont en noir (exemple 1'000) et les recettes sont négatives et en vert (exemple -1'000).

- Compte 110.4901.00 – Imputations internes salaires et charges sociales CHF 240'100  
Les charges salariales des employés de la Voirie, enregistrées sous les charges du Gr. 110, sont réparties par « imputations internes » dans les dicastères selon une estimation en % du travail des employés sur le terrain.

### 3.2. Finances

en CHF	Budget 2023	Budget 2023	Comptes 2021	Écart par rapport au budget 2022	
Finances – charges	1'410'500	1'335'693	1'580'763	+74'807	+5.6 %
Finances - revenus	-5'490'400	-5'435'450	-5'991'327	+54'950	+1.0 %
<b>2. Finances (recettes)</b>	<b>-4'079'900</b>	<b>-4'099'757</b>	<b>-4'410'564</b>	<b>-19'857</b>	<b>-0.5 %</b>

#### FINANCES - charges

Ces charges augmentent par rapport au budget 2022, CHF 74'807 (+5.6 %), mais elles diminuent par rapport aux comptes 2021 de CHF 170'263 (-10.8 %).

- Compte 220.3511.00 - Fonds de péréquation CHF 1'269'000  
La péréquation directe a été recalculée pour qu'elle corresponde aux recettes fiscales prévues. Des recettes exceptionnelles 2021 avaient entraîné une augmentation de la péréquation directe en 2021.
- Compte 220.3184.00 – Intérêts dettes à court terme CHF 0  
La commission de 0.75 % prélevée par PostFinance a été supprimée dès l'annonce de la suppression des taux négatifs par la BNS.
- Compte 220.3809.00 - Attribution fonds de réserve CHF 20'000  
Le fonds des actions de mobilité douce et des soutiens aux énergies renouvelables est alimenté par cette attribution. Elle est de 50 % du compte 220.4112.00 - Taxe au sol.

#### FINANCES - revenus

Ces revenus sont en légère augmentation de 1 % par rapport au budget 2022, CHF + 54'950. Nous prévoyons une certaine stabilité de nos revenus.

- Les impôts des personnes physiques, les impôts des personnes morales, les impôts conjoncturels et les impôts sur travailleurs frontaliers sont calculés sur la moyenne des impôts encaissés les trois dernières années (comptes 2019, 2020 et 2021).
- Compte 220.4112.00 - Taxe au sol CHF 40'000  
Taxe au sol prélevée par la Commune de 0.7cts /kWh. Avec la crise énergétique qui se profile, une diminution de la consommation globale 2023 en kWh est prévue.

### 3.3. Domaines et bâtiments

en CHF	Budget 2023	Budget 2023	Comptes 2021	Écart par rapport au budget 2022	
Domaines et bâtiments - charges	499'200	493'009	429'959	+6'191	-1.3 %
Domaines et bâtiments - revenus	-310'770	-419'188	-333'437	-108'418	-25.9 %
<b>3. Domaines et bâtiments</b>	<b>188'430</b>	<b>73'821</b>	<b>96'523</b>	<b>+114'609</b>	<b>+155.3 %</b>

Ce groupe comprend l'entretien de nos domaines (forêts, sentier des Toblerones, champs) et les bâtiments propriétés de la commune.

Les comptes du Gr. 35 - Bâtiments ont été répartis en sous-groupes pour connaître les coûts et les revenus par type de bâtiments communaux. Les primes d'assurance enregistrées sous Gr. 350 (budget 2022) ont été réparties par bâtiment au budget 2023 pour une meilleure analyse des coûts.

#### DOMAINES ET BATIMENTS - charges

##### Gr. 350 - Bâtiments administratif et de service (administration, abri PC, bâtiment voirie)

- Compte 350.3185.00 - Honoraires et prestations de services CHF 20'000  
Le budget est prévu pour le suivi des projets de rénovation en cours.

##### Gr. 351 - Bâtiment Tilleul et Poste (locations d'appartements propriétés de la commune)

- Compte 351.3653.00 - Aide et Dons CHF 30'000  
Pour la Maison du Tilleul, une provision de CHF 30'000 a été constituée pour les frais rencontrés en lien avec les procédures. Pendant l'année 2022, rien n'a été payé.

##### Gr. 353 - Bâtiment école des Pralies

- Compte 353.3185.00 - Honoraires et prestations de services CHF 15'000  
L'exécutif souhaite lancer une étude de faisabilité pour la rénovation de l'école. Il s'agit surtout de savoir à quoi s'attendre lors de la rénovation.

##### Gr. 354 - Bâtiment Forum des Pralies

- Comptes 354.3141.00 - Entretien Forum Pralies CHF 15'000  
C'est l'entretien prévu des rideaux, des panneaux solaires et d'éventuels dégâts (vandalisme).

#### DOMAINES ET BATIMENTS - revenus

##### Gr. 350 - Bâtiments administratif et de service

- Compte 350.4803.00 - Prélèvement sur « Fond de rénovation bâtiments » CHF 20'000  
En contrepartie du compte 350.3185.00 - Honoraires et prestations de services.

Gr. 353 - Bâtiment école des Pralies

- Compte 353.4271.00 – Loyer école CHF 102'200  
Selon les nouveaux statuts de l'AISE (juin 2021) et le nouveau règlement des loyers, notre bâtiment étant entièrement amorti, il n'y a plus de loyer financier. Il ne reste que le loyer d'entretien et d'utilisation.
- Compte 353.4803.00 - Prélèvement sur « Fond de rénovation bâtiments » CHF 15'000  
En contrepartie du compte 353.3185.00 - Honoraires et prestations de services, concernant l'étude de faisabilité pour une rénovation future.

Gr. 354 - Bâtiment Forum des Pralies

- Compte 354.4271.00 - Location Forum des Pralies CHF 12'000  
Les locations sans les restrictions dues aux crises à venir.
- Compte 354.4271.57 - Loyer UAPE CHF 16'000  
Loyer facturé par la Commune à l'UAPE pour l'utilisation des locaux (charges comprises).
- Compte 354.4360.57 - Remboursement de tiers CHF 5'000  
Le contrat de nettoyage d'une société externe ayant été résilié en mars 2021, c'est un employé communal qui est le concierge du bâtiment. La commune facture à l'UAPE ce nettoyage pour CHF 5'000 par année.
- Compte 354.4904.00 - Imputation interne Loyer Cantine CHF 7'000  
Le loyer Cantine permet de tenir compte de l'utilisation des locaux par le restaurant scolaire (voir Gr. 511).

**3.4. Travaux**

en CHF	Budget 2023	Budget 2023	Comptes 2021	Écart par rapport au budget 2022	
Travaux – charges	990'114	949'234	1'522'808	+40'880	+4.3 %
Travaux – revenus	-466'100	-450'300	-684'573	+15'800	+3.5 %
<b>4. Travaux</b>	<b>524'014</b>	<b>498'934</b>	<b>838'235</b>	<b>+25'080</b>	<b>+5.0 %</b>

TRAVAUX - charges

Gr. 42 – Service de l'urbanisme

- Compte 420.3181.00 - Plan d'affectation communal (PACom) CHF 20'000  
L'exécutif travaille au Plan d'affectation communal avec une société d'urbanisme pour l'établissement des documents nécessaires à l'examen préalable. Le projet PACom de la commune de Vich devrait être déposé à l'examen préalable du Canton d'ici fin 2022. Pour les phases suivantes, il est prévu de présenter un préavis en 2023.
- Compte 420.3185.00 – Honoraires et prestations de services CHF 35'000  
Ce compte comprend les frais pour le Géoportail et des honoraires pour les études ou les procédures préalables à l'établissement de préavis.



Gr. 43 – Routes

- Compte 430.3110.00 – Aménagements CHF 20'000  
Pour la réalisation des projets à l'étude actuellement (Jonction 2020, Vélo libre-service, sécurisation au centre du village).
- Comptes 430.3185.00 - Honoraires et prestations de services CHF 20'000  
Honoraires pour la sécurisation du centre du village (procédure de soumissions en vue de préparer un préavis).

Gr. 44 – Parcs, promenades, cimetière

- Compte 440.3111.00 – Achats de matériel d'exploitation CHF 12'000  
Achat de matériel pour l'amélioration de la place de jeux ou de la zone de sport.

Gr. 45 – Ordures ménagères

Les charges sont entièrement couvertes par les taxes et revenus perçus.

Gr. 46 – Réseaux d'égouts et épuration

Les charges sont entièrement couvertes par les taxes et revenus perçus.

- Compte 460.3526.01 – APEC<sup>2</sup> Participation CHF 154'500  
La participation comprend aussi la taxe pour micropolluants. L'augmentation de notre participation par rapport au budget 2022 et des comptes 2021 est due à un préavis 2022 pour la construction de la STEP. L'acceptation des investissements pour la nouvelle STEP entrainera dans un proche futur des amortissements et des intérêts de plus en plus importants pour les communes membres.

TRAVAUX - revenus

Gr. 43 – Routes

- Compte 430.4804.00 – Prélèvement Fonds de réserve routes CHF 60'000  
Les aménagements (compte 430.3110.00), les honoraires (comptes 430.3185.00) et certains travaux de signalisation (comptes 430.3143.00) sont financés par un prélèvement sur le « fonds de réserve pour travaux futurs », CHF 60'000.

Gr. 45 – Ordures ménagères

Les taxes prélevées couvrent bien les charges de fonctionnement du groupe 45.

Gr. 46 – Réseaux d'égouts et épuration

Les taxes prélevées couvrent bien les charges de fonctionnement du groupe 46.

<sup>2</sup> APEC : Association intercommunale pour les eaux usées de la Côte.

### 3.5. Instructions publiques et cultes

en CHF	Budget 2023	Budget 2023	Comptes 2021	Écart par rapport au budget 2022	
Instructions publiques et cultes – charges	834'590	863'860	711'883	-29'270	-3.4 %
Instructions publiques et cultes – revenus	-114'450	-112'090	-107'339	+2'360	+2.1 %
<b>5. Instructions publiques et cultes</b>	<b>720'140</b>	<b>751'770</b>	<b>604'544</b>	<b>-31'630</b>	<b>-4.2 %</b>

#### Gr. 51 et 52 – Enseignement primaire et secondaire

Notre participation à l'AISE<sup>3</sup> est de CHF 687'500 selon la répartition suivante :

- 1/2 par rapport à la population de Vich, 1'157 habitants, sur un total de 10'119 habitants pour les 10 communes
- 1/2 par rapport aux enfants de Vich scolarisés, 155 enfants, sur un total de 1'180 élèves pour les 10 communes.

Notre participation au budget 2023 est estimée 12 % des charges de l'AISE.

#### Gr. 58 – Temples et cultes

La moitié des frais d'entretien de l'église est à la charge de Coinsins (copropriétaire).

- Compte 580.3185.00 - Honoraires et prestation de service CHF 15'000  
Après discussion avec la Commune de Coinsins, copropriétaire de l'église, une étude pour la rénovation des murs externes et du toit sera faite en 2023.

### 3.6. Police

en CHF	Budget 2023	Budget 2023	Comptes 2021	Écart par rapport au budget 2022	
Police – charges	316'100	327'200	328'437	-11'100	-3.4 %
Police – revenus	-18'000	-20'000	-24'149	-2'000	-10.0 %
<b>6. Police</b>	<b>298'100</b>	<b>307'200</b>	<b>304'288</b>	<b>-9'100</b>	<b>-3.0 %</b>

POLICE - charges

#### Gr. 61 – Corps de police

- Compte 610.3511.01 – Réforme policière CHF 184'000  
La facture policière a été recalculée en fonction de la valeur du point d'impôt communal (VPC).

<sup>3</sup> AISE : Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade. Elle comprend 10 communes membres.

POLICE - revenus

Gr. 62 – Contrôle des habitants

- Compte 620.4319.00 – Emoluments CHF 18'000  
Il s'agit des émoluments encaissés par le Contrôle des habitants ; il y a moins d'entrées/sorties prévues en 2023.

**3.7. Sécurité sociale**

en CHF	Budget 2023	Budget 2023	Comptes 2021	Écart par rapport au budget 2022	
Sécurité sociale – charges	1'849'070	2'012'162	2'033'357	-163'092	-8.1 %
Sécurité sociale – revenus	-26'500	-19'000	-17'340	+7'500	+39.5 %
<b>7. Sécurité sociale</b>	<b>1'822'570</b>	<b>1'993'162</b>	<b>2'016'017</b>	-170'592	-8.6 %

SECURITE SOCIALE – charges

Gr. 710 – Service social communal

Ce groupe reprend toutes les actions sociales de la Commune sous différents comptes. Les comptes 710.3657.XX enregistrent les subventions prévues par la « directive municipale concernant l'utilisation de la taxe communale pour l'usage du sol ».

- Compte 710.3657.01 – Subvention efficacité énergétique CHF 5'000  
En lien avec la crise énergétique, nous avons prévu des demandes plus importantes pour des installations solaires ou des pompes à chaleur à subventionner dans la commune.

Gr. 711 – Réseau d'accueil des Toblerones (RAT), total CHF 316'000

Les chiffres du budget sont calculés par le RAT. Pour le budget 2022, les montants prévus étaient surévalués.

Gr. 72 – La Participation à la cohésion sociale est de CHF 1'467'500, montant recalculé par rapport aux impôts prévus au budget 2023.

SECURITE SOCIALE – revenus

Gr. 710 – Service social communal

- Compte 710.4809.00 - Prélèvement fonds de réserve CHF 26'500  
Le groupe de comptes 710.3657.XX est financé par un prélèvement sur le fonds des actions de mobilité douce et des soutiens aux énergies renouvelables pour le même montant que les dépenses prévues.

### 3.8. Services industriels

en CHF	Budget 2023	Budget 2023	Comptes 2021	Écart par rapport au budget 2022	
Services industriels – charges	166'200	166'920	305'846	-720	-0.4 %
Services industriels – revenus	-166'200	-166'920	-305'846	-720	-0.4 %
<b>8. Services industriels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

Les taxes prélevées couvrent bien les charges de fonctionnement du groupe 81.

#### SERVICES INDUSTRIELS – charges

À la suite d'une inspection du Canton en 2020, des décisions ont été prises pour mettre en conformité notre réseau de distribution d'eau. L'exécutif travaille sur le projet d'intégration de son réseau à celui de Gland. Des honoraires sont prévus au budget de fonctionnement 2023 pour préparer l'intégration, avancer dans ce projet et aboutir à un préavis au deuxième semestre 2023.

#### SERVICES INDUSTRIELS – revenus

Pas de revenus de nouvelles constructions prévues en 2023.

### 4. Plan des dépenses d'investissement 2023

Les dépenses d'investissement sont estimées à CHF 1'145'000 (annexe : planification financière des investissements 2021-2026).

Les projets inscrits et qui n'ont pas encore débuté, pourraient voir leur réalisation décalée dans le temps et ainsi la dépense prévue se reporter sur 2024.

### 35 Bâtiments communaux

Maison du Tilleul, crédit d'étude – Préavis 08/2021-2022 CHF 95'000

Les dépenses estimées en 2022 à CHF 400'000 sont complétées par cette dépense en 2023 de CHF 95'000. Les dépenses acceptées au préavis sont de CHF 495'000.

Maison du Tilleul, crédit de construction – (préavis à prévoir) CHF 500'000

Suite à l'acceptation du crédit d'étude, le préavis du crédit de construction est en préparation. Il est prévu de le déposer en juin 2023. S'il n'y a pas d'opposition, la construction pourrait commencer en automne 2023 et les dépenses seront réparties sur trois ans.

## 42 Urbanisme

Plan d'affectation communal (préavis à prévoir) CHF 50'000

Depuis 2019, les travaux de la révision du PACom ont été financés par les budgets de fonctionnement des années 2019 à 2022. Le projet PACom doit être envoyé au Canton à l'examen préalable d'ici fin 2022. L'exécutif souhaite préparer un préavis pour la suite du PACom jusqu'à son acceptation finale. Les dépenses seront à répartir entre 2023 et 2024 selon l'avancement des travaux.

Réfection de la place de l'Eglise (préavis à prévoir) reporté en 2024

Après discussion avec Coinsins, les travaux de réfection de la place devront se réaliser après avoir refait les façades et le toit.

## 43 Routes

Sécurisation Giratoire Marcel Poncet (préavis à prévoir) CHF 100'000

Une étude est lancée fin 2022 et en 2023 pour trouver de nouvelles solutions à la sécurisation du giratoire Marcel Poncet pour les piétons et les cyclistes. Les aménagements possibles sont prévus sur 2023 pour CHF 100'000 et en 2024 pour CHF 100'000.

Remplacement du véhicule Voirie (Préavis 04/2022-2023) CHF 200'000

Le préavis est présenté en décembre 2022 ; s'il est accepté, la dépense sera faite en 2023.

## 58 Temple et cultes

Réfection façade de l'Eglise (préavis à prévoir) reporté en 2024

Après concertation avec Coinsins, une étude des dépenses (chauffage, façade et toit) est prévue en 2023 et un préavis sera déposé fin 2023 début 2024. Coinsins assumera la moitié de la dépense et devra aussi présenter un préavis.

## 81 Services industriels

Distribution d'eau – mise en conformité au PDDE (préavis à prévoir) CHF 200'000

À la suite d'une inspection du canton en 2020, des décisions ont été prises pour mettre en conformité notre réseau de distribution d'eau. L'exécutif travaille sur le projet d'intégration de son réseau à celui de Gland. Un préavis sera présenté au deuxième semestre 2023 pour les travaux à prévoir. Les dépenses sont prévues entre 2023 et 2024.

\*\*\*

## 5. Conclusion

Fondée sur les explications fournies dans ce préavis, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Vich

- vu le préavis municipal N° 03 / 2022 – 2023 relatif au budget du ménage communal pour l'année 2023
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### décide

- d'adopter le budget 2023 du ménage communal pour l'année 2023 tel qu'il vous est proposé.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2022.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

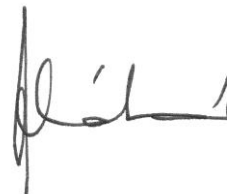
**La Syndique**



Antonella Salamin



**La Secrétaire**



Patricia Audétat

Finances, Municipale responsable : Antonella Salamin

Annexes : Formulaire Budget 2023 de l'Etat de Vaud

Budget 2023 par ordre administratif

Planification financière des investissements 2021-2026 – Prévisions mises à jour pour le budget 2023